

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2019

15 octobre 2009

SOMMAIRE

Antbear Securitisations S.A.	96899	Kinemax S.A.	96876
ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A. ..	96883	Klammer Investments S.A.	96881
Associated Dexia Technology Services ...	96897	La Foncière du Capitole S.A.	96877
Atenea International S.à r.l.	96893	Lagoas S.A.	96878
Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l.	96888	Locomotive Holding S.A.	96874
Balkan Investment S.à r.l.	96893	L Real Estate S.C.A.	96906
Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l.	96887	Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS ...	96871
Bisa S.A.	96873	LXCOM, s.à r.l.	96897
Bluesky Holding S.A.	96877	Médiatteam SA	96894
Boris XC 90 S.A.	96867	Mersin S.A.	96880
Captiva Capital S.à r.l.	96886	Mio-Kenzo S.A.	96910
Castel (Luxembourg) S.à r.l.	96898	Niwron S.A.	96871
Cercle de Réflexion et d'Initiative Vivi Hommel	96894	Olico Investments S.à r.l.	96867
Cityshopping S.à r.l.	96881	Piquemal S.à r.l.	96873
Comptabilité, Fiscalité S.à r.l.	96901	PMS S.à r.l.	96901
Cophil S.A.	96891	Purp Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.	96911
DIH/HMD Investco S.à r.l.	96885	Quoniam Funds Selection SICAV	96866
Domaines et Terroirs	96884	Raleigh Holdings, S.A.	96887
EDC FUEGO association sans but lucratif	96899	Riosul S.A.	96910
Egerton S.à r.l.	96886	Sfay Group S.A.	96910
EPIC Europe S.à r.l.	96893	Sorfilux S.A.	96910
Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	96902	Spartex S.A.	96886
Falconer Holdings, S. A.	96887	S.P.F. Carmina S.A.	96898
Financement Fontaine S.A.	96901	Spirit S.à r.l.	96884
Financement Fontaine S.A.	96906	Swisscanto (LU) Equity Funds Manage- ment Company S.A.	96870
Gazprom ECP S.A.	96899	Swisstar S.A.	96894
General Mills Luxembourg S.à r.l.	96877	Tadema S.A.	96880
HED	96877	Take 5 Promotions S.à r.l.	96888
Het Zonnestelsel	96891	Vallbacken S.A.	96897
Hourggen	96884	Villa Louise S.à r.l.	96874
Immobilier Strategie S.à r.l.	96878	Winch Venture S.A.	96870
J T G Holdings S.A.	96868	Winvest Part 4	96884

Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Im Jahre zweitausendundneun, den dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Anteilhaber der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) „Quoniam Funds Selection SICAV“, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 141.455, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des amtierenden Notars am 5. September 2008, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2441 vom 7. Oktober 2008, und die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. März 2009 veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 903 vom 29. April 2009.

Die Gesellschafterversammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Maria LÖWENBRÜCK, Privatangestellte, berufsmäßig ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Petra HAUER, Privatangestellte, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Bernhard HEINZ, Privatangestellter, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigten, das Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste, sowie die Vollmacht bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Die Außerordentliche Generalversammlung wurde einberufen gemäß Einladung veröffentlicht im Memorial und im Tageblatt am 18. August 2009 und am 26. August 2009.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 69.473 sich im Umlauf befindenden Aktien, 53.021,339 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

V.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur Änderung des Artikels 23, Absatz 2 der Gesellschaftssatzung
2. Zustimmung zur Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
3. Sonstiges

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den zweiten Absatz in Artikel 23 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 23. Absatz 2. „Die Jahreshauptversammlung findet entsprechend den Bestimmungen des Luxemburger Rechts am ersten Mittwoch im Dezember eines jeden Jahres, um 10.00 Uhr, am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg-Stadt statt. Die erste Jahreshauptversammlung wird am Mittwoch, den 2. Dezember 2009 um 10.00 Uhr stattfinden.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Dauer der Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren zu verlängern.

Die Amtszeit von

- Herrn Dr. Andreas Sauer, Vorsitzender, beruflich ansässig in D-60327 Frankfurt am Main, Westhafen Tower, Westhafenplatz 1,
- Herrn Ingo Purwien, stellvertretender Vorsitzender, beruflich ansässig in D-60327 Frankfurt am Main, Westhafen Tower, Westhafenplatz 1,
- Herrn Ulrich Koall, ordentliches Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in D-60327 Frankfurt am Main, Westhafen Tower, Westhafenplatz 1,
- Herrn Bernhard Kraus, ordentliches Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in D-60329 Frankfurt am Main, Wiesenhüttenstraße 10,

- Herrn Rudolf Kessel, ordentliches Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch, und

- Frau Maria Löwenbrück, ordentliches Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch,

endet somit mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. LÖWENBRÜCK, P. HAUER, B. HEINZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36547. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009125522/72.

(090150974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Boris XC 90 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 71.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.761.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 3 juin 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 15 septembre 2009.

- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au " 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg ", est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 15 septembre 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

- Les mandats des administrateurs, Monsieur Frank Walenta et Monsieur Jorrit Cromptvoets, et du commissaire aux comptes, Galina Incorporated, sont renouvelés pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Luxemburg, le 28 septembre 2009.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2009125793/19.

(090151451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Olico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.466.

—
A la suite de la cession en date du 18 septembre 2009 des 250 parts sociales détenues par la société anonyme ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues par:

- Monsieur Ruben Pieter Christine BOS, né à Weert (Pays-Bas), le 9 janvier 1985, demeurant à Graafschap Hornelaan 23A, NL-6001 AA Weert (Pays-Bas).

Luxemburg, le 29 septembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour OLICO INVESTMENTS S.a r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125737/16.

(090151280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

J T G Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.012.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of August.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "J T G HOLDINGS S.A.", established and having its registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 17.012, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Pétange, on the 31st of August 1979, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 277 of the 28th of November 1979.

The meeting is presided by Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman appoints as secretary Ms Véronique KRAWCZYK, corporate administrator, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The meeting elects as scrutineer Mrs Fabienne DE BERNARDI, corporate executive, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to change the duration of the Company and to render it unlimited and subsequent amendment of Article I, section 1.03 and of Article V, sections 5.01 and 5.02 of the Articles of Association.

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the duration of the Company and to render it unlimited and subsequently to amend section 1.03 of article I and sections 5.01 and 5.02 of article V of the articles of association, in order to give them the following wordings:

" **Art. 1.**

Section 1.03. Duration The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles of association."

" **Art. 5. Dissolution and Liquidation**

Section 5.01. Dissolution The Company may be dissolved by a decision of the holders of two-thirds of the Class A shares and two-thirds of the Class B shares at a general meeting.

Section 5.02. Liquidators Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed at a general meeting by the shareholders, who shall specify their powers and remuneration."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "J T G HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17.012, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 31 août 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 277 du 28 novembre 1979.

L'assemblée est présidée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique KRAWCZYK, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne DE BERNARDI, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de changer la durée de la Société et de la rendre illimitée et modification subséquente de l'article I, section 1.03 et de l'article V, sections 5.01 et 5.02 des statuts.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la durée de la Société et de la rendre illimitée et de modifier subséquemment la section 1.03 de l'article I et les sections 5.01 et 5.02 de l'article V des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 1^{er}.**

Section 1.03. Durée La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

" **Art. 5. Dissolution et Liquidation**

Section 5.01. Dissolution La Société pourra être dissoute par une décision prise en assemblée générale par les détenteurs de deux tiers des actions de classe A et de deux tiers des actions de classe B.

Section 5.02. Liquidateurs Si la Société est dissoute, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

96870

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BLAUEN-ARENDT; KRAWCZYK; DE BERNARDI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2009. Relation GRE/2009/3078. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125618/121.

(090151445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 60.827.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009125566/12.

(090151427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Winch Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.615.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 septembre 2009 que:

Monsieur Aniel GALLO démissionne de son mandat d'administrateur.

Les mandats des administrateurs à savoir, Monsieur Guy LANNERS, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, sont reconduits pour une période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Monsieur Luc François HILGER, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est nommé nouveau administrateur, pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est reconduit pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009125375/22.

(090150759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Niwrion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.683.

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme NIWRON S.A.

Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

NIWRON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125739/18.

(090151320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 146.735.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS, an investment company in the form of a specialized investment fund, société d'investissement à capital variable sous forme d'un fonds d'investissement spécialisé, incorporated by deed of the undersigned notary, dated 4 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1360 on 15 July 2009 having its registered office at 2 rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg company register under number B 146.735 (the "Company").

The meeting elects as president Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Nicolas RONZEL, avocat, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Restatement of the first sentence of the fourth paragraph of Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"The initial subscription period shall run from the date of incorporation of the Company until October 30th, 2009."

2. Approval by the shareholders that above modification shall be valid beginning on the date of incorporation of the Company.

II) The sole shareholder of the Company being represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, having been signed by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder, after having been initialled "ne varietur" by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that FORTY-NINE (49) Class A Shares and ONE (1) Class B Share issued by the Company, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

First resolution

The meeting resolves to restate the first sentence of the fourth paragraph of Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"The initial subscription period shall run from the date of incorporation of the Company until October 30th, 2009."

Second resolution

The general meeting resolves to approve that above modification under resolution 1 shall be valid beginning on the date of incorporation of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und neun, am sechzehnten September,

Vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Sitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS, einer Investmentgesellschaft in der Form eines Spezialfonds, société d'investissement à capital variable sous forme d'un fonds d'investissement spécialisé, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars mit Datum vom 4. Juni 2009, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1360 am 15. Juli 2009 veröffentlicht, mit Sitz in 2 rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, registriert beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 146.735 (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Die Versammlung ernennt als Vorsitzenden Marcus PETER, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher als Schriftführerin Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, lawyer, wohnhaft in Luxemburg, ernennt.

Die Versammlung ernennt als Stimmzähler Nicolas RONZEL, avocat, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem der Vorstand der Versammlung dergestalt begründet wurde, erklärt und bittet der Vorsitzende den unterzeichneten Notar folgendes zu erklären:

I) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Abänderung des ersten Satzes vom Absatz 4 des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft und Neufassung wie folgt: "Die erste Zeichnungsperiode läuft vom Gründungsdatum der Gesellschaft bis zum 30. Oktober 2009."

2. Beschluss durch die Aktionäre, dass die oben erwähnte Abänderung mit Datum der Gründung der Gesellschaft wirksam sein soll.

II) Der vertretene Aktionär der Gesellschaft, die Vollmacht des vertretenen Aktionärs und die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet und bleibt dieser Urkunde beigeheftet, um mit ihr registriert zu werden.

Die Vollmacht des vertretenen Aktionärs, nachdem diese "ne varietur" von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar paraphiert wurden, bleibt dieser Urkunde beigeheftet, um mit ihr registriert zu werden.

III) Es erscheint aus der Anwesenheitsliste, dass NEUNUNDVIERZIG (49) Klasse A Aktien und EINE (1) Klasse B Aktie, die von der Gesellschaft emittiert wurden, und welche das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, auf der heutigen Versammlung anwesend oder vertreten sind.

IV) Die Versammlung ist somit rechtmäßig zusammengekommen und kann rechtswirksam über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

V) Nach ausführlicher Beratung hat die Versammlung die folgenden Beschlüsse einstimmig verabschiedet:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, den ersten Satz des Absatzes 4 von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und wie folgt neu zu fassen:

"Die erste Zeichnungsperiode läuft vom Gründungsdatum der Gesellschaft bis zum 30. Oktober 2009."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die oben unter dem ersten Beschluss erwähnte Abänderung mit Datum der Gründung der Gesellschaft wirksam sein soll.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist.

Auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll die englische Version Vorrang haben.

WOMIT diese notarielle Urkunde in Luxemburg erstellt wurde, am Datum wie eingangs dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Partei, welche dem Notar durch Vorname, Familienname, Stand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Partei zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PETER, N. O'SULLIVAN-GALLAGHER, N. RONZEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009125321/104.

(090151095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 29 septembre 2009:

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de Monsieur Thomas TUBORGH en tant qu'administrateur du conseil d'administration au 29 septembre 2009.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de co-opter, au 29 septembre 2009, en tant qu'administrateur, Monsieur Eric Christian PEDERSEN, Sales Director, né le 05 novembre 1965, à Vienne, Autriche, avec adresse professionnelle au c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg en remplacement de Monsieur Thomas TUBORGH. Sa nomination définitive sera confirmée à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait conforme

Philip HAGE / Jens HASSE

General Manager / Business Support Manager

Référence de publication: 2009125776/19.

(090151447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Piquemal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.262.

EXTRAIT

En date du 24 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009125783/19.

(090151740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Locomotive Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.077.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 septembre 2009

Résolution:

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et président;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur et président, Monsieur Andréa CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009125778/24.

(090151764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Villa Louise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.300.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze septembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1. La société de droit luxembourgeois SAM & YOUNG CONCEPT SARL, établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 90.047, ici représenté par Monsieur DOUAH Aziz, agissant en sa qualité de gérant;

2. La société SEPTFONTAINES HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social auprès de Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 1538876 ici représentée par Monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa, Conseiller économique, demeurant professionnellement au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire, ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tout concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de VILLA LOUISE S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Libération des parts sociales

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SAM&YOUNG CONCEPT SARL, prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales: par apport de dix mille (10.000) actions au porteur d'une valeur nominale de 1,- USD (un US dollar) chacune, représentées par 1 (un) certificat de dix mille (10.000) actions, portant le numéro 001 de la société anonyme du droit de la République de Panama WAKE UP S.A., ayant son siège social à Calles 50 y Aquilino de la Guardia, Plaza Banco General, Piso 30, Apartado Postal 0823-05789, Panama, Republic of Panama, constituée par acte notarié numéro 7123 reçu en date du 24 avril 2009, enregistrée en date du 24 avril 2009 à The Public Registry Office of Panama, Mercantile section, Microjacket 660020, Document 1566772.

b) SEPTFONTAINES HOLDINGS LIMITED, prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales: par apport de dix mille (10.000) actions au porteur d'une valeur nominale de 1,- USD (un US dollar) chacune représentée par 1 (un) certificat de dix mille (10.000) actions portant le numéro 002 de la société anonyme du droit de la République de Panama WAKE UP S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 950,- EUR.

Décision de l'assemblée des associés

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur DOUAH Aziz, né à Casablanca (Maroc), le 28 octobre 1971 demeurant professionnellement à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich, et

b.- Monsieur PEUDEVIN Jean-Luc, né à Louviers (France), le 27 décembre 1964 demeurant professionnellement à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

3. L'adresse du siège social est établie à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aziz DOUAH, Kassa-Kassa BOKOMBA, Paul DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37573. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009125397/125.

(090151411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Kinemax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.154.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2009125951/12.

(090151004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Bluesky Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.800.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125942/10.

(090151540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

HED, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.571.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125944/10.

(090151550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.
General Mills Luxembourg S.à r.l.
Patrick van Denzen
Gérant

Référence de publication: 2009125945/14.

(090151012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

La Foncière du Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.678.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2009125949/12.

(090151005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Lagoas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LAGOAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125862/12.

(090150989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Immobilier Strategie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.299.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze septembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1. La société de droit luxembourgeois SAM & YOUNG CONCEPT SARL, établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 90.047, ici représenté par monsieur DOUAH Aziz, agissant en sa qualité de gérant;

2. La société SEPTFONTAINES HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social auprès de Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 1538876 ici représentée par Monsieur BOKOMBA Kassa-Kassa, Conseiller économique, demeurant professionnellement au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Lesquels comparants a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire, ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de IMMOBILIER STRATEGIE S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associé unique.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Libération des parts sociales

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SAM&YOUNG CONCEPT SARL, prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales: par apport dix mille (10.000) actions au porteur d'une valeur nominale de 1,- USD (un US dollar) chacune, représentées par 1 (un) certificat de dix mille (10.000) actions, portant le numéro 003 de la société anonyme du droit de la République de Panama WAKE UP S.A., ayant son siège social à Calles 50 y Aquilino de la Guardia, Plaza Banco General, Piso 30, Apartado Postal 0823-05789, Panama, Republic of Panama, constituée par acte notarié numéro 7123 reçu en date du 24 avril 2009, enregistrée en date du 24 avril 2009 à The Public Registry Office of Panama, Mercantile section, Microjacket 660020, Document 1566772.

b) SEPTFONTAINES HOLDINGS LIMITED, prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales: par apport de dix mille (10.000) actions au porteur d'une valeur nominale de 1,- USD (un US dollar) chacune, représentées par 1 (un) certificat de dix mille (10.000) actions, portant le numéro 004 de la société anonyme du droit de la République de Panama WAKE UP S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 950,- EUR.

Décision de l'assemblée des associés

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois:

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur DOUAH Aziz, né à Casablanca (Maroc), le 28 octobre 1971 demeurant professionnellement à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich, et

b.- Monsieur RUSSO David, né Wattrelos (France), le 20 octobre 1973 demeurant professionnellement à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich.

c- Monsieur PEUDEVIN Jean-Luc, né à Louviers (France), le 27 décembre 1964 demeurant professionnellement à L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des gérants.

3. L'adresse du siège social est établie à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paul DECKER, Kassa-Kassa BOKOMBA, Aziz DOUAH

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37572. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009125465/127.

(090151410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Tadema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TADEMA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125863/12.

(090150987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Mersin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MERSIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009125864/12.

(090150985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Klammer Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.319.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KLAMMER INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009125865/12.

(090150984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Cityshopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 24, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.298.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) L'association sans but lucratif "Union Commerciale de la Ville de Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 24, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section F, sous le numéro 2864.

2) Monsieur Yves PIRON, directeur, né à Luxembourg, le 10 octobre 1963, demeurant à L-1880 Luxembourg, 122, rue Pierre Krier.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CITYSHOPPING S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'encouragement, le développement, la prospérité du commerce, de l'artisanat et de l'industrie en général et, en particulier, de ses membres.

La Société peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. Elle peut faire toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle peut créer et gérer tout service ou toute institution poursuivant l'objet de l'association ou pouvant faciliter l'exercice de la profession de ses membres, en tous pays et plus particulièrement au Grand-Duché.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) L'association sans but lucratif "Union Commerciale de la Ville de Luxembourg", prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	99
2) Monsieur Yves PIRON, préqualifié, une part sociale,	1
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2346 Luxembourg, 24, rue de la Poste.
2. Madame Corinne CAHEN, employée privée, née à Luxembourg, le 16 mai 1973, demeurant à L-1541 Luxembourg, 15, boulevard de la Fraternité, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2009. Relation GRE/2009/3419. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125467/127.

(090151408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009125653/12.

(090151071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.761.

—
EXTRAIT

La Société informe que par une décision du 9 septembre 2009, la Société a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Michel Mangeot de ses fonctions d'Administrateur et de Président et a décidé de nommer, en remplacement, Monsieur Jean-Michel Ropert, né le 15 décembre 1966 à Nantes (44), France, domicilié professionnellement au 89, rue Taitbout à Paris (75009), France en qualité de Président et d'Administrateur du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009125714/17.

(090151282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Winvest Part 4, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 126.958.

—
EXTRAIT

La Société informe que par une décision du 9 septembre 2009, la Société a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Michel Mangeot de ses fonctions d'Administrateur et de Président et a décidé de nommer, en remplacement, Monsieur Jean-Michel Ropert, né le 15 décembre 1966 à Nantes (44), France, domicilié professionnellement au 89, rue Taitbout à Paris (75009), France en qualité de Président et d'Administrateur du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009125719/17.

(090151257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Domaines et Terroirs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4990 Sanem, 78, rue de Niederkorn.
R.C.S. Luxembourg B 115.790.

Je soussigné Jean-Jacques RUSSO, demeurant, L-2420 LUXEMBOURG, avenue Emile Reuter 26, déclare donner ce jour ma démission de mon poste de gérant technique de la société Domaines et Terroirs Sàrl, sise rue de Niederkorn 78 à L-4990 SANEM, RC B 115.790, avec effet au 30 juin 2009.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Certifié sincère et véritable

Signature

Référence de publication: 2009125751/13.

(090151351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Spirit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 118.189.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Mademoiselle Nicole Odette HEYAR, serveuse, demeurant à L-4105 Esch-sur-Alzette, 51 rue Edison.

Laquelle comparante a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "SPIRIT S.à.r.l., ayant son siège social à L-4242 Esch-sur-Alzette, 13 boulevard Aloyse Meyer, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1893 en date du 9 octobre 2006;
- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- €) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de cent vingt-quatre euros (124,- €) chacune;
- qu'elle est l'unique associée et propriétaire de la prédite société SPIRIT S.à.r.l.;
- qu'elle décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;
- que l'activité de la société a cessé et qu'elle est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4242 Esch-sur-Alzette, 13 boulevard Aloyse Meyer.
- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Heyar; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 2009. Relation: EAC/ 2009/10078. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009126271/36.

(090151876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

DIH/HMD Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.458.

Extrait portant à publication des décisions prises par les associés en date du 8 septembre 2009

Il résulte des décisions des Associés de la société prises en date du 8 septembre 2009 que:

- Les Associés décident de révoquer Mme Eva KATHEDER avec adresse au 34 Friedrichstrasse, D-60323 Frankfurt en sa qualité de Gérant de Classe B de la société et nomment en remplacement M. Patrick FELLER, directeur financier, avec adresse au 39A Schulhausstrasse, CH-8703 Erlenbach, pour une durée indéterminée.
- Les Associés acceptent la démission de M. Peter ZÜHLSORFF avec adresse au 34 Friedrichstrasse, D-60323 Frankfurt en sa qualité de Gérant de Classe A de la société et nomment en remplacement M. Raphael KOZIOLLEK, directeur financier, avec adresse au 18 Höchster Strasse, D-65835 Liederbach am Taunus, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009125754/21.

(090151303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Captiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.999.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 27 avril 2009

Par résolutions adoptées en date du 27 avril 2009, les associés de la Société ont nommé, avec effet au 1^{er} mai 2009, Monsieur Harald Alexander Wassink, né le 10 juin 1971 à Apeldoorn, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 208 Herengracht, NL-1016 Amsterdam, en qualité de gérant B1 de la Société, pour une période de 6 ans, en remplacement de Monsieur Dennis Sibenius Trip, dont les fonctions de gérant B1 de la Société ont cessé avec effet au 30 avril 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gestion de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Frédéric Barzin, gérant A1,
- Madame Laetitia Ambrosi, gérant A
- Madame Claudine Schinker, gérant A
- Monsieur Harald Alexander Wassink, gérant B1
- Madame Nawal Benhlal, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Captiva Capital S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009125760/23.

(090151259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Spartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 37.434.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125954/10.

(090151344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés du 30 juin 2009 que:

- Les mandats de gérant de Monsieur Ian GALLIENNE, administrateur de sociétés, demeurant Allée des Peupliers 17 B-6280 GERPINNES et de Monsieur Xavier LIKIN, administrateur de sociétés, demeurant Drève de l'église de fer 2 B-1380 OHAIN ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009125769/16.

(090151034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Falconer Holdings, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 138.126.

By circular resolutions of the board of the company dated 16th September 2009, and in compliance with Art. 6 of the Articles of Incorporation of the Company,

it has been resolved to appoint Mr Gregory Noyen, born in Liege (Belgium) on 22nd January 1980, and residing professionally 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as director of the Company in replacement of Mr Alain Driancourt who has resigned with immediate effect.

The company is bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two members of the Board.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolutions circulaires du conseil d'administration de la société en date du 16 septembre 2009, et conformément à l'article 6 des statuts de ladite société, le conseil d'administration de la société a approuvé

la nomination de Mr Grégory Noyen, né à Liège (Belgique) le 2 novembre 1980 et résidant professionnellement 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Mr Alain Driancourt démissionnaire, avec effet immédiat.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125771/23.

(090151678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.233.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 24 septembre 2009, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009125794/15.

(090151435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Raleigh Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 139.882.

By circular resolutions of the board of the company dated 16th September 2009, and in compliance with Art. 6 of the Articles of Incorporation of the Company

it has been resolved to appoint Mr Adrian Braimer-Jones, born on 16th September 1958 in Nairobi (Kenya), and residing professionally 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom) as director of the Company in replacement of Mr David Smith who has resigned with immediate effect.

The company is bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two members of the Board.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolutions circulaires du conseil d'administration de la société en date du 16 septembre 2009, et conformément à l'article 6 des statuts de ladite société,

il a été décidé de nommer Mr Adrian Braimer-Jones, né le 16 septembre 1958 à Nairobi (Kenya), et résidant professionnellement à 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom) au poste d'administrateur de la société en remplacement de Mr David Smith démissionnaire, avec effet immédiat.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009125773/23.

(090151672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.398.

—
EXTRAIT

En date du 8 août 2006 la société Babcock & Brown Investment Holdings Pty Ltd. ayant son siège social au Level 39, The Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney NSW 2000 a effectué, dans le cadre de la souscription et de la libération des 2.400 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 25 € chacune représentant l'intégralité du capital de la société Babcock & Brown European Investments 5 S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, un apport en nature des 1.200 parts sociales sous forme nominative qu'elle détenait dans le capital de la société, de sorte que l'associé unique détenteur des 1.200 parts sociales sous forme nominative représentant l'intégralité du capital social de la société est devenu la société Babcock & Brown European Investments 5 S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

En date du 21 août 2006 la dénomination de l'associé unique Babcock & Brown European Investments 5 S.à r.l. a été changée en Babcock & Brown European Retail Fund 5 S.à r.l. et en date du 2 octobre 2008 le siège social de l'associé unique a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6C, Parc d'Activités Syrdral, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009125775/25.

(090151542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Take 5 Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.339.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

a) Monsieur Bartholomeus PEVERELLI, Hôtelier, né à Dordrecht (Pays-Bas) le 27 octobre 1955, demeurant à L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

b) Madame Wilhelmina BRUINSMA, gérante, née à Rotterdam (Pays-bas) le 11 mars 1957, demeurant à L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "TAKE 5 PROMOTIONS S.à r.l.".

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Vianden. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion d'orchestres de tout genre et de toute nationalité, l'animation rurale et théâtrale ainsi que l'organisation d'événements musicaux et théâtraux en tout genre. La société exercera aussi le rôle d'intermédiaire relativement au VIP tickets pour toutes sortes d'événements musicaux et théâtraux.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime. Les associés restants auront alors un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan de l'année en cours de la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, l'approbation relative au lancement d'un projet ou d'un orchestre doit être prise à la majorité des deux tiers des associés. Après approbation par l'assemblée générale, ce projet devra faire l'objet d'une étude de marché qui sera soumise par la gérance au vote unanime des associés pour décider de la continuation ou non de celui-ci.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales sont souscrites comme suit:

2 - Monsieur Bartholomeus PEVERELLI, prénommé, cent vingt-huit parts sociales	128
3 - Madame Wilhelmina BRUINSMA, prénommée, cent vingt-deux parts sociales	122
TOTAL: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (€ 900,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Bartholomeus PEVERELLI, prénommé et comme gérant technique pour une durée indéterminée, Madame Wilhelmina BRUINSMA, prénommée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. PEVERELLI, W. BRUINSMA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 septembre 2009. Relation: MER/2009/1734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009126639/114.

(090152650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Cophil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.274.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 septembre 2009

Résolution:

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009125780/24.

(090151755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Het Zonnestelsel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.173.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September;

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Het Zonnestelsel (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in Senningerberg (R.C.S. Luxembourg B 54.173),

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To hear and approve the report of the liquidator on the liquidation.
2. To hear the report of the auditor on the liquidation.
3. To approve the audited accounts for the period from 1st January 2008 to 7th October 2008.
4. To grant discharge to the directors in office for the performance of their duties from 1st January 2008 to 7th October 2008.
5. To grant discharge to the liquidator for the performance of his duties.
6. To decide on the close of liquidation.
7. To decide that the records and books of the Company will be kept for a time of five years at the offices of J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. That the sole shareholder represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list, which is signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. That no quorum is required for this meeting and that the resolutions may be validly taken if approved by a simple majority of the votes cast at the meeting.

IV. That it appears from the said attendance list that all the 24,739 (twenty-four thousand seven hundred thirty-nine) shares currently in issue in the Company are represented at the present meeting and that the represented shareholder declaring having had prior knowledge of the agenda, so that no convening notice was necessary.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

The reports of the liquidator and of the auditor and the audited accounts for the period from 1st January 2008 to 7th October 2008 were presented to the meeting.

The sole shareholder has been informed that there is no liquidation proceed.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

Fifth resolution

The meeting unanimously decides to close the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The meeting unanimously decides that the books and records of the Company will be kept for a period of 5 years at the offices of J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Het Zonnestelsel (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Senningerberg (R.C.S. Luxembourg B 54.173),

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Présentation et approbation du rapport du liquidateur sur la liquidation.
 2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises sur la liquidation.
 3. Approbation des comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 7 octobre 2008.
 4. Décharge à octroyer aux administrateurs en exercice pour l'exercice de leur fonction pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 7 octobre 2008.
 5. Décharge à octroyer au liquidateur pour l'accomplissement de sa mission.
 6. Décider de la clôture de la procédure de liquidation.
 7. Décider que les livres et les comptes de la Société seront conservés pour une durée de cinq ans au siège de la société J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- II. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; laquelle est signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Aucune condition de quorum n'est requise pour la présente assemblée et les résolutions seront valablement adoptées si approuvées à la majorité des voix exprimées.
- IV. Il résulte de la liste de présence que toutes les 24.739 (vingt-quatre mille sept cent trente-neuf) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté ayant déclaré avoir eu connaissance préalable de l'agenda, aucun avis de convocation n'était requis.
- V. Il s'en suit que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les rapports du liquidateur et du réviseur d'entreprises, ainsi que les comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 7 octobre 2008 ont été présentés à l'assemblée.

L'actionnaire unique a été informé de l'absence de boni de liquidation.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de clôturer la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité que les registres et les comptes de la Société seront conservés pour une durée de cinq ans au siège de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Signé: Christie Lemaire-Legrand, Xavier Rouvière, Martina Graessler, P. DECKER, M. MAYER,

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38020. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126262/84.

(090152353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

EPIC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.876.

—
EXTRAIT

En date du 28 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009125792/16.

(090151525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Balkan Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.462.

—
EXTRAIT

En date du 15 Septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009125795/16.

(090151421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Atenea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.344.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 25 septembre 2009 que:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Vistra (Luxembourg) S. à r.l.

Roeland P. Pels

Référence de publication: 2009125796/16.

(090151416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Swisstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.461.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 juin 2009.

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Maître Loredana SERVA de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Tom DONOVAN demeurant GLENVARA PARK KNOCKLYON, 79 DUBLIN 16-IRLANDE et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

2. L'assemblée générale décide de révoquer la société KIONA HOLDING LTD au poste de Commissaire aux Comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège social au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

3. L'assemblée générale décide de renouveler les mandat d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg ainsi que les mandats d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Giovanni PRANDINI demeurant via Del Pozzetta 122-00198 Roma-Italie. Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126145/22.

(090152401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Médiatteam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 40.571.

Mandat de commissaire

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de la société PKF Abax Audit S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 27.761 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 septembre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009125800/16.

(090151306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Cercle de Réflexion et d'Initiative Vivi Hommel, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 205, boulevard Charles Simonis.
R.C.S. Luxembourg F 8.096.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Akhtar Ayesha 32, rue Charles Rausch	étudiante L-7247 Helmsange	nat. Luxembourgeoise
Akhtar-Hommel Isabelle 32, rue Charles Rausch	pédagogue L-7247 Helmsange	nat. Luxembourgeoise
Bailleux Charles 205, bd Simonis	instituteur L-2539 Luxembourg	nat. Luxembourgeoise
Becker Raymond 18, rue Mungenast	employé de l'état L-6466 Echternach	nat. Luxembourgeoise
Giovannoni Christiane 31, rue de la Vallée	médiatrice culturelle L-3591 Dudelange	nat. française
Hommel Carlo	ingénieur dipl.	nat. Luxembourgeoise

15, cité A. de Colnet Bertrange	EPFZ L-8061	
Kuffer Françoise	chargée d'éducation	nat. Luxembourgeoise
18, rue Mungenast	L-6466 Echternach	
Max Marie-Paule	pédagogue curative	nat. Luxembourgeoise
14, rue Siegelsbach	L-5361 Schrassig	
Rhein Jean	journaliste	nat. Luxembourgeoise
116, rue de Soleuvre	L-4487 Belvaux	
Schaack Michel	instituteur e.r.	nat. Luxembourgeoise
20, rue des champs	L-3327 Crauthem	
Schaack-Rasquin Fernande	thérapeute	nat. Luxembourgeoise
20, rue des champs	L-3327 Crauthem	
Welschbillig Henri	directeur de lycée	nat. Luxembourgeoise
10, op der Maes	L-5899 Syren	

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée "Cercle de Réflexion et d'Initiative Vivi Hommel" elle peut agir sous l'enseigne "CRI Vivi Hommel" ou "Our future - peace, solidarity, éducation, democracy".

Art. 2. L'association a pour but de rechercher, de promouvoir, de favoriser et d'appliquer toutes initiatives ou activités ayant trait aux dimensions de la paix, du désarmement, de la non-discrimination, de l'égalité, de la justice, de la non-violence, de la tolérance, du respect de la dignité humaine et de l'éducation à la paix conformément aux déclarations des Nations Unies et de l'UNESCO.

Elle peut rassembler et gérer des fonds, acquérir et céder des biens meubles et immeubles utiles à son action.

Elle peut coopérer avec toute organisation nationale ou internationale ayant un but comparable au sien. Elle peut s'adjoindre toute personne physique ou morale pouvant l'aider dans ses activités.

Art. 3. Son siège social est établi à 2539 Luxembourg, 205, bd Simonis. Il peut être transféré en tout autre endroit à tout moment par une décision de l'assemblée générale.

Art. 4. Sa durée est illimitée.

Chapitre 2. Année sociale - règlement des comptes

Art. 1^{er}. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 2. Chaque année le comité soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année suivante

Dans la quinzaine qui précède l'assemblée générale annuelle les comptes sont contrôlés et visés par deux réviseurs de caisse.

Les réviseurs de caisse sont désignés annuellement par l'assemblée générale. La fonction de réviseur est incompatible avec la qualité de membre du comité.

Chapitre 3. Membres - Cotisations - Admission - Démission -Exclusion

Art. 1^{er}. L'association comprend au moins trois membres individuels effectifs et des membres sympathisants en nombre non limité. Les membres sympathisants n'exercent pas les prérogatives prévues par les présents statuts ou par la loi.

La liste des membres visée à l'art. 10 de la loi sera arrêtée chaque année pour le 1^{er} juin au plus tard.

Art. 2. Pour devenir membre individuel effectif, la personne physique doit avoir cumulativement accompli les conditions suivantes:

1. adresser une demande d'admission écrite au comité,
2. payer la cotisation de membre individuel effectif fixée par l'assemblée générale pour l'année en cours sans pouvoir dépasser 10€ indice 100.

Art. 3. Pour devenir membre sympathisant la personne physique ou morale doit:

1. adresser une demande verbale au comité;
2. payer la cotisation de membre sympathisant fixée par l'assemblée générale pour l'année en cours sans pouvoir dépasser 100€ indice 100.

Art. 4. La qualité de membre individuel ou de membre sympathisant se perd:

1. par la démission notifiée au comité;
2. si le membre n'a pas payé sa cotisation pour l'année en cours avant l'assemblée générale respective;
3. par l'exclusion prononcée par le comité pour des raisons graves notamment en cas de manquement grave aux obligations à l'égard de l'association ou d'action à rencontre de ses intérêts.

Toute décision d'exclusion prise par le comité sera ratifiée par la première assemblée générale suivante à la majorité des 2/3 des voix des membres présents.

Le membre sortant n'a aucun droit sur le fonds social; il ne peut demander ni le remboursement des cotisations, ni des participations qu'il a versées.

Chapitre 4. Assemblée générale

Art. 1^{er}. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle se réunit aussi sur demande écrite d'un cinquième de ses membres individuels effectifs. Les membres individuels effectifs sont convoqués par voie postale ou électronique ou par avis de presse au moins quinze jours à l'avance. Les convocations contiennent l'ordre du jour non limitatif.

Seuls les membres actifs ont un droit de vote, égal pour tous. Pour les votes, le membre absent peut donner une procuration écrite à un autre membre individuel effectif.

Sauf les cas où la loi en dispose autrement, l'assemblée est régulièrement constituée et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Elle désigne les réviseurs de caisse.

Les résolutions de l'assemblée sont consignées par le secrétaire et peuvent être consultées suivant demande au comité.

Chapitre 5. Administration

Art. 1^{er}. L'association est administrée par un conseil d'administration dénommé le comité. Le comité se compose de trois membres individuels effectifs au moins et de sept au plus.

Art. 2. Pour pouvoir devenir membre du comité, il faut:

1. être âgé de 18 ans au moins;
2. être membre individuel effectif au moment de l'élection;
3. présenter une candidature écrite au comité sortant au moins trois jours avant l'assemblée générale annuelle. Cette disposition ne vaut pas pour le comité élu à l'assemblée constituante.

Art. 3. Les membres du comité sont désignés par une décision de l'assemblée générale à majorité simple par scrutin secret. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs membres du comité, les membres restants peuvent pourvoir au remplacement par cooptation. Les membres cooptés doivent remplir les conditions d'admission au comité. Ils achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent sauf ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Art. 4. La durée du mandat des membres du comité est de deux années. Ce mandat est renouvelable.

Art. 5. Le président du comité est élu par vote séparé du comité parmi ses membres. Son mandat expire avec son mandat de membre du comité. Il est renouvelable. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assurées par un vice-président ou en cas d'absence par le membre le plus ancien du comité.

Les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier sont désignés par les membres du comité.

Art. 6. Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. Les membres qui s'abstiennent ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité. Les membres qui ont un intérêt privé ou personnel doivent s'abstenir du vote. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le membre absent sans excuse à trois séances est démissionnaire de droit.

Art. 7. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, agir en justice transiger ou compromettre. Le comité peut s'adjoindre de conseillers ou d'agents, associés ou non. Il peut encore sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs soit à un membre, soit à un tiers. Les actions en justice sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le comité.

Art. 8. L'association est engagée en toute circonstance soit par la signature conjointe de son président ou de son remplaçant et d'un membre du comité, soit par la signature du ou des délégués dûment mandatés par le comité

A l'égard des banques le trésorier engage l'association par sa signature isolée dans les limites de l'avoir en compte.

Chapitre 6. Modification des statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 1^{er}. Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi.

Art. 2. La dissolution de l'association pourra être prononcée par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi. Par même délibération, l'assemblée désigne un ou plusieurs liquidateurs. L'avoir de l'association sera réalisé et le solde actif sera versé à une association ayant un but similaire. Le choix de cette association fera l'objet d'une délibération lors de l'assemblée générale.

Chapitre 7. Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est expressément renvoyé à la loi sur les associations sans but lucratif. La nullité d'une ou de plusieurs des dispositions n'affecte pas la validité des statuts dans leur ensemble.

Les présents statuts entrent en vigueur au jour de leur publication.

Fait et signé en 5 exemplaires à Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009126167/130.

(090152238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 2009, la décision du conseil d'administration du 12 décembre 2008 de coopter M. Luc Van Thielen, Pachecolaan 44, B-1000 Bruxelles, au conseil d'administration a été ratifiée.

M. Luc Van Thielen est définitivement élu administrateur, son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Associated Dexia Technology Services

Société anonyme

Stéphanie Misonne / Thierry Taildeman

General Secretary & Compliance Officer / Member of the Executive Board

Référence de publication: 2009125801/16.

(090151237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

LXCOM, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 59.930.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon poste de gérant technique à compter de ce jour.

Mersch, le 30 mai 2003.

Daniel Briscolini.

Référence de publication: 2009125812/9.

(090151705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Vallbacken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.824.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130 et KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086 ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63115 ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Par décision du Conseil d'administration du 19 juin 2008, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VALLBACKEN S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VALLBACKEN S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom

et pour son compte au conseil d'administration de la société VALLBACKEN S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 SEP. 2009.

Pour: VALLBACKEN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009125807/29.

(090151145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 septembre 2009, les démissions de M. Francis Hoogewerf, administrateur unique, ainsi que celle de M. Henri Vanherberghen, commissaire aux comptes, ont été acceptées. Les sociétés LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, and KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086, ont été appelées aux fonctions d'administrateur et la société AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115, a été nommée commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

La même assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Par décision du Conseil d'administration du 14 Septembre 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société anonyme S.P.F. CARMINA S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société anonyme S.P.F. CARMINA S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société anonyme S.P.F. CARMINA S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 SEP. 2009.

Pour: S.P.F. Carmina S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009125802/34.

(090151229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Castel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.676.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 30 septembre 2009, ont décidé de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société anciennement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui est dorénavant au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet immédiat au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour CASTEL (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009125898/20.

(090151238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Gazprom ECP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.612.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2009:

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 24 septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009125809/16.

(090151087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Antbear Securitisations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.933.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2009:

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 24 septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009125810/16.

(090151076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

EDC Fuego Asbl, EDC FUEGO association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3825 Schifflange, 44, Cité Schefflengerbiërg.

R.C.S. Luxembourg F 8.094.

STATUTS

- 1) Steve CHMELIK, né le 09 mai 1975 à Luxembourg, demeurant à L-4451 Belvaux, 257, rte. d'Esch
- 2) Philippe GOEDERT, né le 19 août 1971 à Mortsel (B), demeurant à L-3676 Kayl, 103, rue de Schifflange
- 3) Kim MULLER, né le 31 décembre 1981 à Luxembourg, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 23, rue Eugène Reichling
- 4) Pascal LIETZ, né le 20 juillet 1969 à Esch/Alzette, demeurant à L-4012 Esch/Alzette, 16, rue de l'Aérodrome
- 5) Robert POST, né le 05 mars 1981 à Luxembourg, demeurant à L-3825 Schifflange, 44, cité Schefflengerbiërg

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination EDC FUEGO association sans but lucratif, en abrégé EDC FUEGO Asbl. Elle a son siège social à L-3825 Schifflange, 44, cité Schefflengerbiërg.

Art. 2. L'association a pour objet la mise en valeur et la promotion des activités sportive de d'arts, ainsi que toute activité y relative.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. De la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la décision définitive de l'assemblée générale statuant par consensus ou, si celui-ci n'est pas atteint, à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation minimale annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à cinquante (50,-) euros par an.

Art. 9. L'assemblée générale, composée de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par lettre simple ou courrier.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'au moins un vingtième des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale a pour attribution:

- 1- La nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- 2- L'approbation des budgets et comptes
- 3- La dissolution de l'association
- 4- La modification des statuts

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 14. L'assemblée générale prend ses résolutions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier ou par affichage au siège social de l'asbl.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 17. Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les résolutions qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Le conseil d'administration peut demander la présentation des comptes à n'importe quel moment.

Art. 21. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts présents.

Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications survenues et ce au 31 décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil pourra confier le titre de membre d'honneur.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Créée à Esch-sur-Alzette, le 01 août 2009 par les membres du conseil d'administration. Approuvé par l'assemblée générale le 17 août 2009.

S. CHMELIK / P. GOEDERT / K. MULLER / P. LIETZ / R. POST.

Référence de publication: 2009126169/76.

(090152013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

COMP'FISC S.à r.l., Comptabilité, Fiscalité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009125841/12.

(090151712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

PMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5800 Hesperange, Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 123.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009125844/12.

(090151704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Financement Fontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.817.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon

L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125847/13.

(090150955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.903.019,45.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 58.455.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

1. Equifax Luxembourg S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 51.062 ("Equifax Luxembourg S.à r.l."),

here represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Equifax Decisions Systems B.V., a Dutch limited liability company having its registered office at Amsterdam and its principle establishment at Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33189098 ("Equifax Decisions Systems B.V."),

here represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That they are the current shareholders (the "Shareholders") owning all the ten thousand (10,000) issued shares representing the total share capital of Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 58.455, constituted in Luxembourg by a notarial deed of Maître Marthe Thyès-Walch, at the time notary public, residing in Luxembourg, on February 24th, 1997, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 326 on June 26th, 1997, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on June 19th, 2009, currently being in process of publication with the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which they have been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of CAD 780.4478.- so as to raise it from its current amount of CAD 3,902,239.- to CAD 3,903,019.4478 by the issue of 2 (two) new ordinary shares with a nominal value of CAD 390.2239 each, subject to the payment of a global share premium in the amount of CAD 11,308,419.5522;

2. Subscription and payment by (i) Equifax Luxembourg S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 51.062 of 1 new share by way of a contribution in kind of all its rights, title and interest under a receivable, including the right to receive payment from Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., a limited liability company organized under the laws of the State of Georgia (United States of America), with registered address at 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, United States of America, registered under company number 90-0048110 and (ii) by Equifax Decisions Systems B.V., a Dutch limited liability company having its registered office at Amsterdam and its principle establishment at Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33189098 of 1 new share by way of a contribution in kind of all its rights, title and interest under a receivable, including the right to receive payment from Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., a limited liability company organized under the laws of the State of Georgia (United States of America), with registered address at 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, United States of America, registered under company number 90-0048110;

3. Subsequent amendment of the first phrase of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

(iii) That they waive any prior convening notice right; and

(iv) That they have adopted the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty point four thousand four hundred seventy-eight Canadian dollar (CAD 780,4478.-) so as to raise it from its current amount of three million

nine hundred two thousand two hundred thirty-nine Canadian dollar (CAD 3,902,239.-) to three million nine hundred three thousand nineteen point four thousand four hundred seventy-eight Canadian dollar (CAD 3,903,019.4478) by the issue of two (2) new ordinary shares with a nominal value of three hundred ninety point two thousand two hundred thirty-nine Canadian dollar (CAD 390.2239) each (the "New Shares") subject to the payment of a global share premium in the amount of eleven million three hundred eight thousand four hundred nineteen point five thousand five hundred twenty-two Canadian dollar (CAD 11,308,419.5522) (the "Share premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of:

(i) all of Equifax Luxembourg S.a r.l.'s rights, title and interest under a receivable, including the right to receive payment from Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., a limited liability company organized under the laws of the State of Georgia (United States of America), with registered address at 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, United States of America, registered under company number 90-0048110 (the "Receivable 1"); and

(ii) all of Equifax Decision Systems B.V.'s rights, title and interest under a receivable, including the right to receive payment from Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., a limited liability company organized under the laws of the State of Georgia (United States of America), with registered address at 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, United States of America registered under company number 90-0048110 (the "Receivable 2").

Second resolution

It is unanimously resolved to accept:

(i) the subscription by Equifax Luxembourg S.a r.l. of one (1) of the New Shares subject to the payment of a share premium in the amount of eleven million one hundred ninety-five thousand seven hundred seventeen point seven thousand seven hundred sixty-one Canadian dollar (CAD 11,195,717.7761), which amount is the Canadian dollar equivalent of nine million seven hundred one thousand six hundred sixty-one point eight thousand five hundred eleven United States dollars (USD 9,701,661.8511.-), using the CAD/USD exchange rate "at spot" on 26 June 2009 of 1.1540 CAD for 1 USD, the whole to be fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable 1; and

(ii) the subscription by Equifax Decision Systems B.V. of one (1) of the New Shares subject to the payment of a share premium in the amount of one hundred twelve thousand six hundred forty-one point seven thousand seven hundred sixty-one Canadian dollar (CAD 112,641.7761), which amount is the Canadian dollar equivalent of ninety-seven thousand six hundred sixty-one point eight hundred fifty-four United States dollars (USD 97,661.854), using the CAD/USD exchange rate "at spot" on 26 June 2009 of 1.1540 CAD for 1 USD, the whole to be fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable 2.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Equifax Luxembourg S.a r.l. and Equifax Decision Systems B.V., hereby represented by M^e Faruk Durusu.

Equifax Luxembourg S.a r.l. and Equifax Decision Systems B.V. declare to subscribe the New Shares as indicated above in consideration for the Receivable 1 and the Receivable 2 (together the "Receivables"), subject to the payment by them of the Share Premium as indicated above.

Description of the contribution

The total value of the Receivables amounts to USD 9,800,000 (nine million eight hundred thousand United States dollars) which amount is the equivalent in United States dollars of CAD 11,309,200.00 (eleven million three hundred nine thousand two hundred Canadian dollar) using the CAD/USD exchange rate "at spot" on 26 June 2009 of 1.1540 CAD for 1 USD.

The total value of the Receivables has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement on contribution value dated 29 June 2009, which statement shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- Equifax Luxembourg S.à r.l.: 9,901 ordinary shares; and
- Equifax Decision Systems B.V.: 101 ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first phrase of article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

"The Company's capital is fixed at CAD 3,903,019.4478 (three million nine hundred three thousand nineteen point four thousand four hundred seventy-eight Canadian dollar) divided into 10,002 (ten thousand and two) shares, with a nominal value of CAD 390.2239 (three hundred ninety point two thousand two hundred thirty-nine Canadian dollar) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1. Equifax Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.062 ("Equifax Luxembourg S.à r.l.");

ici représentée par M^e Faruk DURUSU, avocat à la Cour, résident professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Equifax Decisions Systems B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais ayant son siège social à Amsterdam et son principal établissement à Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33189098 ("Equifax Decisions Systems B.V."),

ici représentée par M^e Faruk DURUSU, avocat à la Cour, résident professionnellement au 102, rue Des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle sont les associés actuels (les "Associés") détenant les dix mille (10.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social d'Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.455, constituée par acte notarié passé par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg le 24 février 1997, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-326 daté du 26 juin 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, daté du 19 juin 2009 et en cours de publication au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (la "Société")

(ii) Que l'agenda de la présente assemblée, dont elles ont été préalablement informées, est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 780,4478CAD afin de le porter de son montant actuel de 3.902.239 CAD à 3.903.019,4478 CAD par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 390,2239 CAD chacune sujettes au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.308.419,5522 CAD;

2. Souscription et paiement par (i) Equifax Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.062 d'une nouvelle part sociale par apport en nature de tous ses droits, titres et intérêts sur une créance, incluant le droit de recevoir paiement d'Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro de société 90-0048110 et par (ii) Equifax Decisions Systems B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais ayant son siège social à Amsterdam et son principal établissement à Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33189098 d'une nouvelle part sociale par apport en nature de tous ses droits, titres et intérêts sur une créance, incluant le droit de recevoir paiement

d'Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro de société 90-0048110;

3. Modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus;

4. Divers

(iii) Qu'elles ont renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elles ont adopté les résolutions suivantes par vote unanime.

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt virgule quatre mille quatre cent soixante-dix-huit dollars canadiens (780,4478 CAD) afin de le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent deux mille deux cent trente-neuf dollars canadiens (3.902.239 CAD) à trois millions neuf cent trois mille dix-neuf virgule quatre mille quatre cent soixante-dix-huit dollars canadiens (3.903.019,4478 CAD) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-dix virgule deux mille deux cent trente-neuf dollars canadiens (390,2239 CAD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de onze millions trois cent huit mille quatre cent dix-neuf virgule cinq mille cinq cent vingt-deux dollars canadiens (11.308.419,5522 CAD) (la "Prime d'Emission"), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en:

(i) tous les droits, titres et intérêts d'Equifax Luxembourg S.à r.l. sur une créance, incluant le droit de recevoir paiement d'Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro de société 90-0048110 (la "Créance 1");

(ii) tous les droits, titres et intérêts d'Equifax Decision Systems B.V. sur une créance, incluant le droit de recevoir paiement d'Equifax Information Services of Puerto Rico Inc., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1550 Peachtree Street, NW, Atlanta, GA 30309, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro de société 90-0048110 (la "Créance 2");

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter:

(i) La souscription par Equifax Luxembourg S.à r.l. d'une (1) des Nouvelles Parts Sociales sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de onze millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent dix-sept virgule sept mille sept cent soixante-six dollars canadiens (11.195.717,7766 CAD), lequel montant est l'équivalent en dollar canadien de neuf millions sept cent un mille six cent soixante et un virgule huit mille cinq cent onze dollars américains (9.701.661,8511 USD), suivant le taux de change CAD/USD du marché "sur place" du 26 juin 2009 de 1.1540 CAD pour 1 USD, le tout devant être payé par l'apport en nature à la Société de la Créance 1;

(ii) La souscription par Equifax Decision Systems BV d'une (1) des Nouvelles Parts Sociales sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent douze mille six cent quarante et un virgule sept mille sept cent soixante et un dollar canadien (112.641,7761 CAD), lequel montant est l'équivalent en dollar canadien de quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante et un virgule huit cent cinquante-quatre dollars américains (97.661,854.- USD), suivant le taux de change CAD/USD du marché "sur place" du 26 juin 2009 de 1.1540 CAD pour 1 USD, le tout devant être payé par l'apport en nature à la Société de la Créance 2 .

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite Equifax Luxembourg S.à r.l. et Equifax Decision Systems B.V., ici représentées par M^e Faruk Durusu.

Equifax Luxembourg S.à r.l. et Equifax Decision Systems B.V. déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales en contrepartie de la Créance 1 et de la Créance 2 (ensemble les "Créances"), sous réserve de paiement de la Prime d'Emission tel qu'indiqué ci-dessus.

Description de l'apport

La valeur totale des Créances s'élève à neuf millions huit cent mille dollars américains (9.800.000 USD), lequel montant est l'équivalent en dollars américains de onze millions trois cent neuf mille deux cents dollars canadiens (11.309.200 CAD) suivant le taux de change CAD/USD du marché "sur place" du 26 juin 2009 de 1.1540 CAD pour 1 USD. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 juin 2009 qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est maintenant composée de:

- Equifax Luxembourg S.à r.l.: 9.901 parts sociales ordinaires;
- Equifax Decision Systems B.V.: 101 parts sociales ordinaires

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

""Das Gesellschaftskapital beträgt 3.903.019,4478.- CAD (drei Millionen neuhundertdreitausendneunzehn Komma viertausend vierhundertachtundsiebzig Kanadische Dollar) eingeteilt in 10002 (zehntausendundzwei) Anteile zu je 390,2239.- CAD (dreihundertneunzig Komma zweitausendzweihundertneununddreissig Kanadische Dollar)""

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2009. Relation: MER/2009/1167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009126694/246.

(090152866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Financement Fontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.817.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon

L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009125848/13.

(090150954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

L Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.783.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of September,

before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the partners (the Meeting) of L Real Estate SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandité par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.783, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 551 on 13 March 2009. The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on May 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1578 on 17 August 2009 and by a deed of the

undersigned notary on July 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1753 on 10 September 2009 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Patrice Pfistner, Company Director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Jérôme ADAM, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the limited partners and the managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Company (collectively referred to as the Partners) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one hundred ninety-two million forty-five thousand and one (192,045,001) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred ninety-two million forty-five thousand and one United States dollars (USD 192,045,001) represented by one hundred ninety-two million forty-five thousand and one (192,045,001) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, to an amount of one hundred ninety-seven million two hundred forty-five thousand and one United States Dollars (USD 197,245,001) by way of the creation and issue of five million two hundred thousand (5,200,000) new ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. subscription for and payment of the new ordinary shares to be issued by the Company as specified in item 1. above;

3. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

4. powers and authorisations; and

5. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million two hundred thousand United States Dollars (USD 5,200,000), in order to bring it from its current amount of one hundred ninety-two million forty-five thousand and one United States dollars (USD 192,045,001), represented by one hundred ninety-two million forty-five thousand and one (192,045,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of one hundred ninety-seven million two hundred forty-five thousand and one United States Dollars (USD 197,245,001) by way of the creation and issue of five million two hundred thousand (5,200,000) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

- Delphilug S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.635, declares to subscribe for two million five hundred forty-eight thousand (2,548,000) newly issued ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of for two million five hundred forty-eight thousand United States Dollars (USD 2,548,000) to be allocated to the share capital of the Company; and

- Westley International, a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24-28, rue Goethe L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 55.040, declares to subscribe for two million six hundred fifty-two thousand (2,652,000) newly issued ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of two million six hundred fifty-two thousand United States Dollars (USD 2,652,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of five million two hundred thousand United States Dollars (USD 5,200,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

" 5.1. The subscribed share capital of the Company is set at one hundred ninety-seven million two hundred forty-five thousand and one United States dollars (USD 197,245,001) consisting of one (1) participating management share with a par value of one United States dollar (USD 1) and one hundred ninety-seven million two hundred forty-five thousand (197,245,000) ordinary shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each, fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.610, acting as managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Company to amend the Partners' register to reflect the above mentioned increase of the share capital of the Company and to register the newly issued ordinary shares in the Partners' register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de septembre,

par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de L Real Estate SCA, une société en commandite par action constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.783, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 551 en date du 13 mars 2009, statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 18 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1578 du 17 août 2009 et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés numéro 1753 du 10 septembre 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Patrice Pfistner, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Monsieur Jérôme ADAM, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mlle Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. les associés commanditaires et l'associé gérant commandité de la Société (collectivement dénommés comme les Associés) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

II. il apparaît de la liste de présence que les cent quatre-vingt douze millions deux cent quarante-cinq mille et une (192,245,001) actions de la Société, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt douze millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 192.045.001) représenté par cent quatre-vingt douze millions quarante-cinq mille et une (192.045.001) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à un montant de cent quatre-vingt dix-sept millions deux cent quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 197.245.001), par

la création et l'émission de cinq millions deux cent mille (5.200.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune;

2. souscription et paiement des nouvelles actions ordinaires émises par la Société telles que mentionnées au point 1. ci-dessus;

3. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. pouvoirs et autorisations; et

5. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de cinq millions deux cent mille dollars des Etats-Unis (USD 5.200.000), afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt douze millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 192.045.001) représenté par cent quatre-vingt douze millions quarante-cinq mille et une (192.045.001) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 197.245.001) par la création et l'émission de cinq millions deux cent mille (5.200.000) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sur cela,

- Delphilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.635, déclare souscrire à deux millions cinq cent quarante-huit mille (2.548.000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de deux millions cinq cent quarante-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 2.548.000) à affecter au capital social de la Société; et

- Westley International, une société anonyme, établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.040 déclare souscrire à deux millions six cent cinquante-deux mille (2.652.000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de deux millions six cent cinquante-deux mille dollars des Etats-Unis (USD 2.652.000) à affecter au capital social de la Société.

La somme de cinq millions deux cent mille dollars des Etats-Unis (USD 5.200.000) est à la disposition de la Société, tel que preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt dix-sept millions deux cent quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 197.245.001) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) et de cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent quarante-cinq mille (197.245.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de L Real Estate, une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, agissant en tant qu'associé-gérant-commandité de la Société, afin de modifier le registre des Associés pour y refléter l'augmentation de capital susmentionnée et procéder à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des Associés.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille trois cents (3.300.-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pfistner, Adam, Pogorzelski, Dal Zotto, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38601. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009126288/190.

(090152366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Sorfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SORFILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009125859/12.

(090150994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Mio-Kenzo S.A., Société Anonyme,

(anc. Riosul S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MIO-KENZO S.A. (Ex Riosul)

Signature

Référence de publication: 2009125860/13.

(090150993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SFAY GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009125861/12.

(090150990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Purp Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.262.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"VRON Investment Limited Partnership", a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Corporation Trust Centre, Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, given under private seal on 21 September 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of "PURP HOLDINGS LUXEMBOURG 1, S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.262 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a notarial deed dated 4 August 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 979 dated 23 September 2003. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 14 July 2009 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, number 1598 dated 19 August 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of fourteen thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 14,875.-), so as to raise it from its present amount of forty-two thousand five hundred euros (EUR 42,500.-) up to fifty seven thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 57,375.-) by creating and issuing five hundred and ninety-five (595) sharequotas, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

The five hundred and ninety-five (595) New Shares are subscribed by the Sole Shareholder, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of fourteen thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 14,875.-) for the New Shares entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. (First paragraph).** The corporate capital is set at fifty-seven thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 57,375.-) represented by two thousand two hundred and ninety-five (2,295) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"VRON Investment Limited Partnership", une société en commandite simple, constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au DE-19801 Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Centre, c/o The Corporation Trust Company, (Etats-Unis d'Amérique), ("Associé Unique"),

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 septembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de "PURP HOLDINGS LUXEMBOURG 1, S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.262, constituée suivant acte notarié en date du 4 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 23 septembre 2003, numéro 979 et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois le 14 juillet 2009 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, du 19 août 2009 numéro 1598.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 14.875,-), afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 42.500,-) à cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 57.375,-) et ce par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt quinze (595) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les cinq cent quatre-vingt quinze (595) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble de l'apport d'un montant de quatorze mille huit cent soixante-quinze cinq Euros (EUR 14.875,-) en échange de Nouvelles Parts Sociales sera intégralement alloué au capital social de la Société.

La justification de l'existence et du montant de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 57.375,-), représenté par deux mille deux cent quatre-vingt quinze (2.295) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11228. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009125526/104.

(090151053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.